

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Alice Glauser et consorts concernant l'EPO -
Croisée, Etablissements Portes Ouvertes, ou est-il plus facile d'en sortir que d'y rentrer**

La commission chargée d'examiner ce postulat s'est réunie le jeudi 24 janvier 2013, de 10h00 à 11h40, à la salle de conférences, Château cantonal à Lausanne.

Membres présents : Mmes Mireille Aubert, Christine Chevalley, Alice Glauser, Valérie Induni, Sylvie Podio; MM. Hans-Rudolf Kappeler et Claude Matter président-rapporteur.

Le Conseil d'Etat était représenté par Madame Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'Intérieur, accompagnée de Madame Sylvie Bula, Cheffe du service pénitentiaire.

Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de commission du Secrétariat général du Grand Conseil, a tenu les notes de séance et accompagné très efficacement le président rapporteur dans sa tâche. Nous profitons de ce rapport pour le remercier.

Position de la postulante

La postulante relève qu'aujourd'hui les Etablissements de la Plaine de l'Orbe sont bien connus des habitants du Nord Vaudois et lorsque l'on se rend à Orbe ou à Chavornay si on subit des contrôles ou on voit des attroupements de voitures de police, on pense rapidement « encore une évasion ». Le sentiment de sécurité en prend un petit coup. Où est l'évadé, de quel côté de la plaine ou du Jura, d'Yverdon ou de Pompaples... On ne se sait pas. Ensuite généralement, il ne se passe rien... sans doute le malfrat est rattrapé ou alors si bien fondu dans la nature que l'on n'en entend plus parler. Mais pour les représentants des forces de l'ordre, de l'Etat, pour les députés qui sont sensés faire avancer les choses ou au moins demander quelques comptes, cela ne passe pas très bien. D'autant plus que l'année 2012 a vu les événements médiatisés et prendre de l'ampleur. Des affaires internes et des évasions, des renvois, des démissions, rien n'a été épargné à la cheffe du DINT. Le 22 octobre 2012 un communiqué du BIC annonce des expertises à la prison de la Croisée sur la sécurité et l'organisation, agrémenté d'un licenciement pour faute grave. Il y a quand même un problème, vraisemblablement. Après le dépôt de son postulat le 6 novembre 2012, un communiqué du BIC fait part de la démission acceptée du directeur de la prison de la Croisée. Il y a à son avis anguille sous roche. Raison pour laquelle au sein du groupe UDC et en son nom propre, elle demande des explications : que se passe-t-il aux EPO ? Elle ne souhaite pas polémiquer et est consciente de la difficulté de divulguer des renseignements stratégiques de sécurité ; elle ne souhaite également pas mettre en état de faiblesse le personnel de l'établissement, ni accuser les agents de détention, qu'elle remercie pour ce travail difficile.

Mais y a-t-il des responsables patents ? Pourquoi le directeur a-t-il démissionné ? De plus il lui semble que la sécurité est un sérieux problème, dû à des bâtiments mal ou légèrement construits, d'où sa seconde question, que le CE fasse un rapport sur le niveau de sécurité des bâtiments et des systèmes de sécurité. Sa première question demande si l'expertise promise est délivrée, et si on peut en avoir connaissance. Concernant la troisième question sur les agents de sécurité, elle se demande

quelle est leur formation, si ils sont suivis dans leur travail, si ils disposent d'un cahier des charges précis et si celui-ci est bien sous contrôle. Question subsidiaire : y a-t-il une formation continue, une marche à suivre selon le cas appréhendé ? Sa quatrième question porte sur la question de l'unité de matière pour l'organisation des maisons de détention en matière de sécurité. Il existe un Concordat romand dans le domaine de la détention pénale, comment cela se passe-t-il depuis la plus haute autorité jusqu'aux agents de détention ? Elle explique qu'il lui importe de corriger les erreurs si elles existent, ce qui est vraisemblable, et de tout mettre en œuvre pour qu'elles ne se reproduisent plus, sachant que le risque zéro n'existe pas. Elle a été étonnée quand la cheffe du DINT a dit en plénum être contente du dépôt de ce postulat.

Position du Conseil d'Etat

La cheffe du DINT remercie la postulante pour son exposé serein. Si elle a été satisfaite du dépôt de ce postulat, poursuit-elle, c'est parce qu'à son avis la difficulté de la situation dans le monde pénitentiaire est sous-évaluée, l'année 2012 ayant cristallisé toutes les difficultés et mis en exergue tous les enjeux pénitentiaires, que la classe politique dans son ensemble n'avait pas correctement perçus. La cheffe du DINT explique qu'elle a une difficulté : prête à répondre à toutes les questions de la commission, il reste que des informations sont extrêmement confidentielles. Il y a eu des audits, lesquels ont mis le doigt sur un certain nombre de lacunes. Des mesures ont été prises et vont être prises. Mais si on expose ces informations au grand public, il y a le risque d'inciter les détenus à rechercher une autre faille, de mettre des difficultés au sein du personnel, la cheffe du DINT ne souhaitant pas que ce débat se fasse sur la place publique : prête à donner un certain nombre d'indications, à débattre avec la COGES et la COFIN, elle s'est rendue compte au fil du temps que ces questions de confidentialité sont essentielles. Et elle n'est pas prête à assumer les conséquences d'une divulgation publique d'un certain nombre de faits, donc à avoir une discussion en plénum sur les mesures prises ou à prendre.

Discussion générale

Comme le relève la commission, le sujet concernant la prison de la Croisée doit être débattu sereinement, dans un climat positif et constructif pour le futur. Il s'agit aujourd'hui de calmer le jeu. Il est remarqué également que ce postulat correspond aux soucis et aux questions que posent la COGES, ainsi que la CPVGC (Commission des visiteurs de prisons du GC) au DINT, ceci en toute transparence et excellentes relations. Ces deux commissions peuvent donc faire leur travail.

Cependant, on peut se poser des questions pertinentes. A-t-on donné les crédits nécessaires au bon moment, pour améliorer la sécurité ? Comment résoudre le manque de places ?

Tout ceci a été pris en compte par le CE . Aujourd'hui on remarque que les choses bougent, que le DINT et le SPEN mettent les choses en place, que la collaboration avec les commissions du CG s'est améliorée.

Madame la Cheffe du DINT confirme qu'un audit concernant la sécurité active (vidéosurveillance, rondes, etc), la sécurité passive (constructions) et la sécurité dynamique (organisation, etc) a eu lieu. Suite à cet audit des mesures immédiates ont été prises notamment la démission du directeur et la reprise de la direction a.i. par le directeur de Bois-Mermet; l'enquête interne montrant qu'il y a eu des défaillances au niveau de la direction.

La commission en vient aussi sur le sujet des agents de détention. Ont-ils une formation adéquate ? Ont-ils des conditions optimales pour travailler ? Madame la cheffe du DINT informe l'assemblée que la formation des agents de détention s'effectue en cours d'emploi et alterne entre phases pratiques et théoriques. Pour le surplus, l'apprentissage du métier s'acquiert sur le terrain, en doublure avec des agents de détention expérimentés. Il faut compter 3,8 ans pour la formation d'un agent.

Il est prévu d'engager 60 nouveaux agents entre la prison de la Croisée et les EPO.

Une autre question du postulat, à savoir existe-t-il un document stratégique de sécurité ou de haute sécurité, au niveau cantonal ? Comment est-il diffusé auprès des agents ?

La cheffe DINT relève que les questions sécuritaires sont pleinement de la compétence des cantons. Pour Vaud, il n'existe pas de concept cantonal de sécurité. Cependant il est prévu d'en établir un à terme, qui fixe les fondamentaux.

Néanmoins les éléments suivants existent déjà :

- un *concept pratique de sécurité*, élaboré pour chaque nouvelle construction ou transformation d'un secteur de détention au sein de l'un des établissements pénitentiaires vaudois.
- des *Directives internes d'intervention*, en cas de feu, d'évasion, etc., qui ont récemment été mises à jour.

Il appartient, explique la cheffe du DINT, à la direction des établissements, puis aux cadres sécuritaires (chefs de maisons, sous-chefs de maisons) de relayer le contenu de ces concepts et directives aux collaborateurs concernés, raison pour laquelle le SPEN travaille actuellement sur la notion d'entreprise et de responsabilisation. Les constats mis en avant dans le cadre de l'audit sécuritaire et des faits évoqués montrent qu'il y a un déficit à la Croisée, déficit dont elle-même et la cheffe du SPEN sont conscientes, et qu'elles sont en train de combler avec les moyens à disposition et ceux mis à disposition par le GC. Le poste de directeur de la Prison de la Croisée a été mis au concours, celui de directeur adjoint le sera dès nomination du directeur.

La commission s'interroge aussi sur le respect du cahier des charges de chacun.

La cheffe du SPEN explique que chaque collaborateur du SPEN a un cahier des charges et chaque agent de détention dispose d'un cahier des charges type. Mais un cahier des charges étant générique, il est complété sur le terrain par des directives liées au fonctionnement de l'établissement et un descriptif des tâches attendues pour chaque fonction. Et c'est là que le glissement est apparu : le cahier des charge est clair, mais sur le terrain, notamment par cause de surcharge, les choses ne se sont plus complètement faites.

Conclusion

La postulante explique qu'elle a déposé son postulat suite aux évasions, qui ont fait prendre conscience du problème. Il n'a pas été déposé dans un esprit polémique, mais constructif, et elle relève que les questions qu'elle a posées ont permis d'obtenir des informations dans le cadre de cette séance.

Sensible aux arguments visant à apporter la tranquillité nécessaire au SPEN pour travailler, et aux besoins de soutien que ressentent les agents de détention, Madame Alice Glauser décide de retirer son postulat.

Epalinges, le 5 mars 2013

Le rapporteur :
(signé) *Claude Matter*